



CIR

Centre d'innovation
en matière de réglementation

Agriculture et
Agroalimentaire
Canada (AAC) en
partenariat avec
l'Agence canadienne
d'inspection des
aliments (ACIA) et le
groupe de travail
fédéral, provincial et
territorial (FPT) sur le
marché intérieur des
aliments

Du 17 janvier 2022 au
31 mars 2022

25 000 \$

Le Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation

Analyse des obstacles réglementaires et non réglementaires au commerce intérieur de la viande rouge au Canada

Les normes fédérales de salubrité des aliments du Canada sont fondées sur les normes internationales, ce qui est essentiel pour maintenir l'accès aux marchés d'exportation. En tant que grande nation exportatrice de viande, le maintien de cet accès est vital. En vertu de ces normes, les établissements doivent détenir un permis fédéral pour le commerce interprovincial ou l'exportation de viande rouge. Le respect des exigences réglementaires fédérales est considéré par certaines installations comme trop coûteux ou contraignant à entreprendre pour se livrer au commerce interprovincial.

Les gouvernements FPT reconnaissent que l'amélioration du commerce interprovincial pourrait contribuer à la résilience continue et à la croissance économique continue du secteur agricole et agroalimentaire. La compétitivité est essentielle pour promouvoir la reprise, la résilience et la croissance. La question du commerce interprovincial des aliments va au-delà des exigences réglementaires en matière de salubrité des aliments et touche des initiatives disparates en matière de commerce des aliments, divers ordres de gouvernement, une myriade de règlements et un large éventail d'acteurs dans les chaînes d'approvisionnement.

Pour comprendre les considérations liées à la suppression des obstacles réglementaires et non réglementaires au commerce intérieur, l'AAC a analysé les défis réglementaires et non réglementaires du commerce intérieur de la viande rouge au Canada en vue d'éclairer la voie à suivre pour améliorer les possibilités de croissance économique dans ce secteur. En consultant les intervenants, l'AAC a pu mieux comprendre la structure réglementaire canadienne, les avantages et les inconvénients des normes fédérales par rapport aux normes provinciales et les obstacles à l'adoption des normes fédérales. Le rapport de projet a examiné la politique et le contexte du marché pour l'inspection des viandes à l'échelle FPT et le commerce interprovincial au Canada et a souligné les points de différenciation entre l'inspection provinciale et fédérale.

Les extraits du projet consistaient en un rapport et une présentation, qui ont tous deux été présentés aux gouvernements FPT. L'analyse de l'AAC a confirmé qu'il existe des défis à l'expansion du commerce intérieur et que même s'il pourrait y avoir une voie vers l'amélioration du commerce intérieur, d'autres travaux doivent être achevés pour comprendre les répercussions sur le commerce international. Les résultats du projet serviront de contexte et d'analyse à un projet global de commerce alimentaire interprovincial plus vaste dirigé par les gouvernements FPT, entraîné par une motivation économique continue pour faciliter la compétitivité accrue des entreprises souhaitant se développer à l'échelle interprovinciale, sans compromettre la salubrité des aliments ou les possibilités de commerce international et les obligations. Les résultats de ce projet ont été présentés à la politique commune de FPT et les SMA chargés de la réglementation.